



# Le consentement



La loi dit que pour me soigner le personnel soignant doit me demander mon **consentement libre et éclairé**.



Le personnel soignant c'est par exemple un docteur, une infirmière, un kinésithérapeute...



**Le consentement** c'est donner mon accord



**Libre** veut dire que c'est moi qui choisis sans être forcé par quelqu'un



**Éclairé** veut dire :

- Que j'ai bien eutoutes les informations
- Que j'ai bien compris toutes les informations



# Comment donner son consentement ?

Le soignant doit me donner les informations sur :

- Les médicaments que je vais prendre
- Les soins que l'on va me faire
- Tout ce qui peut arriver quand on me soigne



Ces informations sont importantes pour moi décider ce que je veux ou ne veux pas pour ma santé.



Je peux changer d'avis quand je veux.



Pour donner mon consentement je dois dire au soignant que je suis d'accord.



Le soignant peut me faire signer un document pour dire que je suis d'accord.



# Comment donner son consentement ?

Si je ne donne pas mon consentement les soignants ne pourront pas me soigner.



Je peux demander à arrêter les soins n'importe quand même si j'ai donné mon consentement.



Si je refuse les soins ça veut dire que je peux mourir.



# Si je ne peux pas donner mon consentement

Si je ne peux pas donner mon consentement :

- Par ce que je suis trop malade pour dire ce que je veux
- Par ce que j'ai eu un accident et qu'il faut me soigner vite



Le soignant peut :

- Demander à ma personne de confiance
- Demander à une personne de ma famille ou un proche
- Me soigner sans mon consentement si ma vie est en danger

Ce document a été réalisé par l'Unapei Hauts-de-France en partenariat avec

